

DECRET N° 93-080/PR. du 30 Juin 1993 fixant la date d'Ouverture et de Clôture de la Campagne Electorale en vue de l'Election Présidentielle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 14 octobre 1992, notamment en son article 152 ;

Vu la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral ;

Vu l'ordonnance n° 93-02 du 16 avril 1993 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 92-03 du 08 juillet 1992 portant code électoral ;

Vu le décret n° 93-057/PR portant convocation du corps électoral ;

Vu le décret n° 93-079 du 24 juin 1993 modifiant l'article 1er du décret n° 93-057 du 05 mai 1993 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection présidentielle ;

Sur rapport conjoint du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité chargé des consultations électorales ;

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier — La date d'ouverture de la campagne électorale en vue du premier tour de scrutin de l'élection présidentielle est fixée au vendredi 02 juillet 1993 à zéro heure.

Art. 2 — La campagne électorale prend fin le vendredi 16 juillet 1993 à minuit.

Art. 3 — Le ministre de l'administration territoriale et de la sécurité et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'administration territoriale et de la sécurité, chargé des consultations électorales sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au **Journal officiel** de la République togolaise.

Lomé, le 30 Juin 1993

Général Gnassingbé EYADEMA

Le Premier Ministre
Kokou Joseph KOFFIGOH

Le Ministre de l'Administration Territoriale
et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

Le Secrétaire d'Etat Chargé
des Consultations Electorales
Boukari TABIOU

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATION D'ASSOCIATIONS

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 102/MATS-SG-APA-PC du 10/5/93**

Titre de L'Association : ECOLE DES SCIENCES RELIGIEUSES APPLIQUEES (ESRA) OU ECOLE DE CONFIANCE DANS LA VIE (ECV)

Siège : 49 Avenue de Pya B.P. 12956 Tél : 21.77.00
Aflao-Gakli Lomé.

- Buts :* L'Association a pour but de :
- former l'individu sur le plan spirituel et social
 - contribuer par tous moyens légaux à l'instauration de l'harmonie, de l'amour, de la paix de l'esprit et du cœur,
 - promouvoir et opérer des tendances de créativité dans les sources potentielles au profit de l'individu avec des éthiques de la connaissance de la cause première,
 - maintenir un moral sain et solide.

Pièces jointes — Statuts

- Liste des membres du Bureau-directeur.

Lomé, le 10 mai 1993

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN

**RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION
N° 176/MATS-SG-APA-PC du 2/6/93**

Titre de L'Association : HARLEM BOXING ASSOCIATION DE LOME

Siège : 203 Boulevard du 13 janvier B.P. 298 Lomé

Buts : L'Association a pour but :

- d'organiser la pratique de la boxe anglaise amateur,
- d'entretenir toutes relations utiles avec les autres associations ou clubs de boxe du Togo, du continent africain et du monde entier,
- de créer et de diriger des écoles de boxe,
- d'entretenir de bonnes relations avec les pouvoirs publics,
- de renforcer l'amitié et la compréhension mutuelle parmi les athlètes,
- de lutter pour la paix au Togo et dans le monde, ce qui est la condition la plus importante pour l'existence du sport.

Pièces jointes — Statuts

- Liste des membres du Bureau-directeur.

Lomé, le 02 juin 1993

Le ministre de l'Administration
territoriale et de la Sécurité
Combévi Georges AGBODJAN